



APPEL
À PROJETS 2017
INTERNATIONAL



DATES DE CLÔTURES

9 JUILLET 2017 : DATE DE CLÔTURE POUR LES NOTES CONCEPTUELLES.

21 SEPTEMBRE 2017 : DATE DE CLÔTURE POUR LES NOTES CONCEPTUELLES RETENUES ET POUR LES DEMANDES DE RECONDUCTION.

Les dossiers de demande de financement et les Notes Conceptuelles doivent être envoyés en version électronique à l'adresse :
international@solidarite-sida.org

Tél. : +33 1 53 10 22 22

Tout dossier incomplet ou reçu après la date indiquée sera considéré comme non éligible (les problèmes de connexion Internet ne pourront pas être pris en considération).

Important : du 20 au 28 juin et du 24 juillet au 18 août, en raison de l'organisation du festival Solidays et de la fermeture annuelle de l'association, l'équipe des Programmes Santé & Solidarité ne sera pas en mesure de répondre aux sollicitations.

Appel à Projets International

Solidarité Sida, association loi 1901 créée en 1992, poursuit quatre objectifs majeurs :

-  Mener des animations de prévention auprès des jeunes,
-  Organiser des événements de sensibilisation et de récolte de fonds, tel que le festival Solidays, afin de maintenir la lutte contre le sida au cœur des préoccupations dans un contexte qui la banalise,
-  Soutenir les associations de lutte contre le sida, en France et à l'international, qui développent des actions de prévention et/ou d'aide aux personnes infectées et affectées par le VIH/sida,
-  Mener des actions de plaidoyer pour faciliter l'accès aux soins et aux traitements.

Avec son équipe de 30 salariés et ses quelques 3000 bénévoles, Solidarité Sida a, depuis sa création, consacré plus de 97 millions d'euros à des actions de sensibilisation grand public, de prévention auprès des jeunes et d'aide aux malades en France et à l'international, grâce au partenariat avec des associations locales.

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Cet Appel à Projets vise à soutenir des projets à destination des personnes infectées ou particulièrement vulnérables au VIH et aux hépatites.

Le soutien financier et technique apporté par Solidarité Sida aux associations est coordonné par le service des Programmes Santé & Solidarité selon deux principes : la confiance dans les associations locales et communautaires et la complémentarité avec les initiatives déjà existantes. Ainsi, Solidarité Sida cherche toujours à « faire avec » et non « à la place de ».

Les dossiers reçus font l'objet d'une étude d'éligibilité puis sont instruits par le Comité International, constitué d'experts issus du monde associatif et institutionnel, du Nord comme du Sud. L'équipe des Programmes Santé & Solidarité co-instruit les projets soumis et apporte des informations relatives au suivi des projets déjà financés et aux contextes des pays concernés.

Le Comité International se réunit fin novembre pour émettre des propositions de financement, lesquelles sont soumises au Conseil d'Administration de Solidarité Sida pour validation.

À NOTER : L'enveloppe dédiée à cet Appel à Projets International dépend des différentes initiatives de mobilisation de ressources organisées par Solidarité Sida, et notamment des événements de récolte de fonds (Festival Solidays, opérations Rubans Rouges, gala du Fonds Solidarité Sida Afrique).

MODALITÉS DE SOUTIEN

Solidarité Sida n'instruira que des projets qui s'inscrivent dans la durée, portés par **des associations de droit local qui justifient de deux ans minimum d'expérience dans le domaine du VIH/sida**. Les associations du Nord menant des actions au Sud, les organismes publics, les consortiums et les associations politiques ou confessionnelles ne sont pas éligibles.

L'Appel à Projets International comprend 3 axes de financement :

- 1 Prévention Jeunes,**
- 2 Populations Clés,**
- 3 Population Générale** (cet axe concerne uniquement les projets déjà soutenus par Solidarité Sida).

À NOTER :

- Aucun nouveau projet ne sera accepté dans le cadre de l'axe « Population Générale ».
- Les associations déjà partenaires de Solidarité Sida peuvent soumettre une demande de reconduction de leur.s projet.s et candidater, le cas échéant, pour un seul nouveau projet.
- Les associations n'ayant jamais bénéficié d'un financement de Solidarité Sida ne peuvent déposer qu'un seul projet.

Les projets retenus par le Comité International puis validés par le Conseil d'Administration, feront l'objet d'une convention précisant les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations des associations, notamment en matière de suivi technique et financier. **Les financements octroyés dans le cadre de l'Appel à Projets 2017 concerneront les projets réalisés du 1er janvier au 31 décembre 2018.**

Lors de l'instruction des dossiers, les associations candidates pourront être sollicitées par les instructeurs pour fournir des compléments d'informations. **Votre disponibilité par e-mail durant cette période est donc indispensable pour le bon examen de votre candidature.** Si vous ne disposez pas d'un accès régulier à votre boîte e-mail, merci de nous le préciser dans la fiche « Présentation de l'Association » comprise dans votre demande de financement.

Axes de financement

AXE PRÉVENTION JEUNES

QUI PEUT POSTULER ?

> Pour une reconduction de projet, les associations déjà financées en 2017, quel que soit le pays.

> Pour un nouveau projet, les associations de : **Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tunisie.**

INITIATIVES CONCERNÉES

Pourront être soutenus des **projets relatifs à la prévention de la transmission du VIH/sida**, auprès des jeunes de moins de 25 ans.

Les projets devront concerner des activités de prévention de proximité ciblées en petits groupes, donnant lieu par la suite à un accompagnement ou référencement vers des dispositifs de prise en charge, et notamment des personnes dépistées séropositives. **Les frais liés à la prise en charge médicale et psychosociale des jeunes, y compris dépistés séropositifs, ne sont pas éligibles pour financement.**

Les projets devront obligatoirement inclure dans leur stratégie une dimension de **santé sexuelle et reproductive**, prenant en compte la prévention des IST et des grossesses non désirées.

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une approche genrée, répondant aux besoins spécifiques de la prévention auprès des jeunes filles et des jeunes garçons.

MONTANT DE LA DEMANDE

Le montant maximum pour le financement d'un nouveau projet est de 12 000 euros.

Attention, le montant du financement demandé pour la reconduction d'un projet ne pourra pas excéder le montant accordé en 2016.

AXE POPULATIONS CLÉS

QUI PEUT POSTULER ?

> Pour une reconduction de projet, les associations déjà financées en 2017, quel que soit le pays.

> Pour un nouveau projet, les associations de : **Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tunisie.**

INITIATIVES CONCERNÉES

Pourront être soutenus des **projets relatifs au renforcement de l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des populations les plus exposées et/ou particulièrement marginalisées, et plus spécifiquement :**

- les usager-e-s de drogues,
- les populations carcérales,
- les migrant-e-s,
- les minorités sexuelles et de genre,
- les travailleur-se-s du sexe,

Deux types d'activités sont éligibles à cet axe de financement :

Les projets de **prévention de proximité**, ciblant une population clairement identifiée pour le projet, donnant lieu par la suite à des actions régulières de suivi, de prise en charge ou d'accompagnement du groupe ciblé, et notamment des personnes dépistées séropositives.

Les projets de **prise en charge** globale des PVIH et des personnes affectées, sur deux grands axes :

- **L'axe médical**, comportant des activités liées à l'accès aux soins et aux traitements ainsi qu'à l'observance,
- **L'axe psychosocial**, comportant des activités de prise en charge psychologique, de soutien social, prenant en compte le bien-être des patients et le respect des droits humains.

MONTANT DE LA DEMANDE

Le montant maximum pour le financement d'un nouveau projet est de 12 000 euros.

Attention, le montant du financement demandé pour la reconduction d'un projet ne pourra pas excéder le montant accordé en 2016.

AXE POPULATION GÉNÉRALE

Aucun nouveau projet ne sera accepté sur cet axe de financement.

QUI PEUT POSTULER ?

Les associations ayant un projet tourné vers la population générale et **déjà financées par l'Appel à Projets 2016**, uniquement dans le cadre d'une reconduction dudit projet. Toute autre candidature sera considérée comme inéligible.

Si votre projet concerne des populations clés, merci de vous référer à l'axe de financement correspondant.

INITIATIVES CONCERNÉES

Seuls les **projets relatifs à la prévention de la transmission du VIH/sida et/ou favorisant l'accès aux soins et aux traitements des personnes infectées et/ou affectées par le VIH/sida** pourront être soutenus. **Ces projets devront être exclusivement tournés vers la population générale.**

MONTANT DE LA DEMANDE

Attention, le montant du financement demandé pour la reconduction d'un projet ne pourra pas excéder le montant accordé en 2016.

Conditions générales

Les actions présentées doivent démontrer leur adéquation par rapport à une situation et un contexte local particuliers. Elles doivent s'inscrire dans une logique de respect des droits humains, de cohérence avec la mission et l'expertise de l'association et **de complémentarité avec les dispositifs locaux ou internationaux existants**, notamment en matière d'accès aux soins et aux traitements.

Solidarité Sida soutiendra en priorité les associations qui s'inscrivent dans une démarche de recherche de cofinancements.

Sont éligibles à l'Appel à Projets International :

- le fonctionnement et/ou la gestion de la vie associative : salaires ou indemnités du personnel administratif (les charges peuvent être incluses), loyer, eau, électricité, etc.
- l'équipement,
- le suivi et l'évaluation des activités,
- la gestion des fonds de l'association, par exemple les frais bancaires,
- les activités de mobilisation et de plaidoyer,
- les Activités Génératrices de Revenus collectives¹,
- la défense des droits humains, par exemple un poste de juriste,
- les formations en lien avec le projet,
- les perdiems, en cas de déplacement en dehors de la zone du projet.

NE SONT PAS ÉLIGIBLES à l'Appel à Projets International :

- le soutien scolaire,
 - la construction,
 - l'achat de terrain et de bâtiment,
 - les campagnes d'information à destination du grand public (du type événementiel, spots TV, etc.),
 - la participation à des conférences ou des regroupements,
 - les Activités Génératrices de Revenus individuelles,
 - les perdiems pour un déplacement dans la zone du projet,
 - les actions de prévention de masse,
 - les primes de motivation ou de supervision pour des personnes bénéficiant déjà d'indemnités au sein de l'association.
- NB: Nous encourageons les associations à avoir une réflexion sur l'indemnité globale des personnes plutôt qu'un découpage par activité et par bailleur.

De façon générale, les frais non justifiés de façon explicite dans le projet ne seront pas pris en compte. De même, toute nouvelle activité ou nouveau frais intégré à un projet en cours doit répondre aux critères ci-dessus et faire l'objet d'une justification dans la demande de financement.

¹ A la différence d'une AGR individuelle, l'AGR collective aura pour objectif de générer des fonds propres pour l'association.

Comment répondre ?

A. Si votre projet n'a jamais été soutenu par Solidarité Sida : déposez une Note Conceptuelle

ÉTAPE 1 - DÉPÔT D'UNE NOTE CONCEPTUELLE

Les demandes de financement pour un nouveau projet font l'objet d'une présélection à partir d'une Note Conceptuelle, dont la trame est téléchargeable sur www.solidarite-sida.org ou disponible sur demande à : international@solidarite-sida.org.

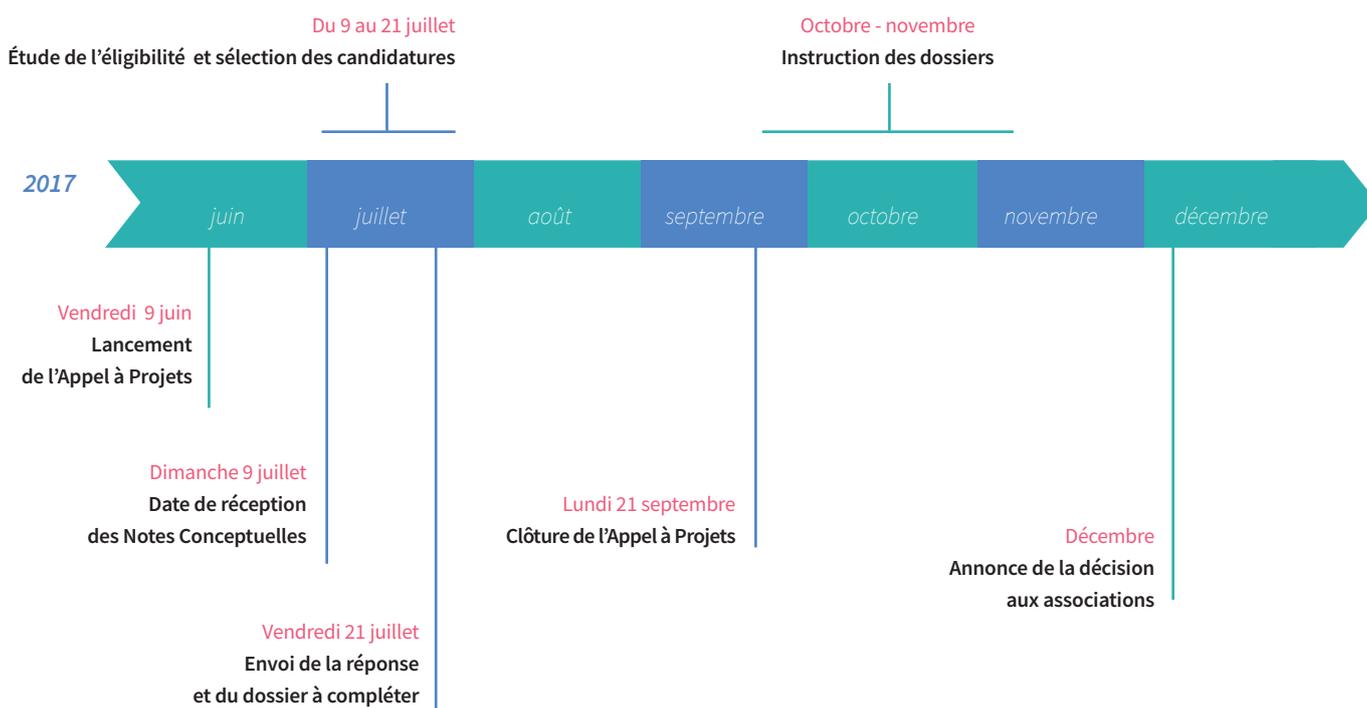
Les Notes Conceptuelles (formulaire et annexes) devront être transmises par mail à Solidarité Sida, à l'adresse international@solidarite-sida.org au plus tard le **9 juillet 2017**.

Les Notes Conceptuelles seront analysées en comité de sélection. Le résultat de cette première étape sera communiqué aux soumissionnaires par mail au plus tard le **21 juillet 2017**. Les associations dont le projet sera retenu recevront alors un dossier de candidature complet (**Étape 2**).

ÉTAPE 2 - DÉPÔT D'UN DOSSIER COMPLET POUR LES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les candidatures (dossier de candidature et annexes) devront être transmis par mail à Solidarité Sida, à l'adresse international@solidarite-sida.org au plus tard le **21 septembre 2017**.

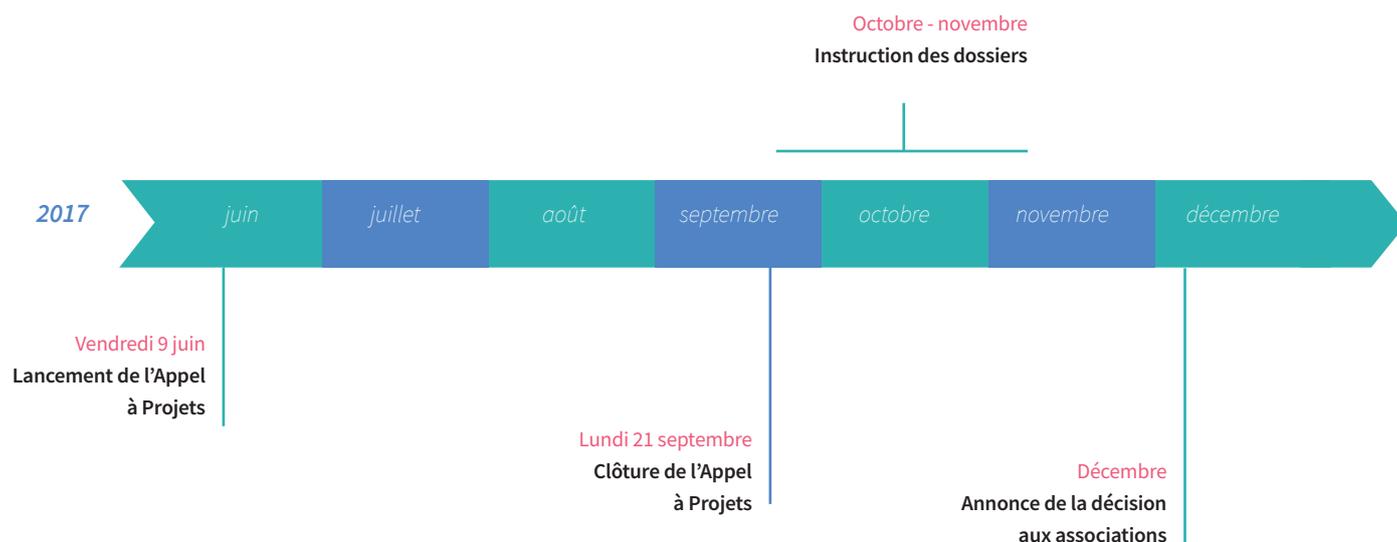
L'instruction des projets débutera en octobre et le Comité International se réunira fin novembre afin de statuer sur les propositions de financement. La réponse sera notifiée par mail dans le courant du mois de décembre.



B. Si votre projet est déjà financé par Solidarité Sida : déposez une demande de reconduction

Les candidatures (dossier de candidature et annexes) devront être transmis par mail à Solidarité Sida, à l'adresse international@solidarite-sida.org au plus tard le **21 septembre 2017**.

L'instruction des projets débutera en octobre et le Comité International se réunira fin novembre afin de statuer sur les propositions de financement. La réponse sera notifiée par mail dans le courant du mois de décembre.



Documents à joindre impérativement

DÉPÔT D'UNE NOTE CONCEPTUELLE

- La Note Conceptuelle (utiliser obligatoirement la trame prévue à cet effet),
- Le récépissé officiel d'existence de l'association ou l'extrait du J.O d'enregistrement de l'association,
- les statuts de l'association,
- le budget du projet (utiliser obligatoirement la trame prévue à cet effet),
- le budget global en cours 2017 de l'association,
- le rapport annuel d'activité 2016 complet,
- le rapport financier 2016 approuvé par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le trésorier.

Important : En cas de sélection de votre Note Conceptuelle, Solidarité Sida demandera l'envoi de pièces administratives supplémentaires.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RECONDUCTION D'UN PROJET DÉJÀ FINANÇÉ PAR SOLIDARITÉ SIDA

- La fiche de présentation de l'association (utiliser obligatoirement la trame prévue à cet effet),
- le formulaire de demande de financement (utiliser obligatoirement la trame, qui correspond au type de projet à soumettre),
- le budget du projet (utiliser obligatoirement la trame prévue à cet effet),
- la fiche de renseignement concernant les ressources humaines du projet (utiliser obligatoirement la trame prévue à cet effet),
- un rapport financier du projet AAP16 arrêté au 30 juin,
- le budget global en cours 2017 de l'association (version consolidée à date comprenant les cofinancements acquis depuis le début de l'année),
- le budget prévisionnel global 2018 de l'association,
- le rapport annuel d'activité 2016 complet,
- le rapport financier 2016 approuvé par votre Assemblée Générale,
- la composition du Conseil d'Administration à jour et datée,
- la mise à jour des statuts et du règlement intérieur **s'ils ont changé dans l'année.**

Si vous êtes en possession de documents complémentaires, merci de nous faire parvenir également :

- le plan stratégique de l'association,
- l'organigramme de l'association,
- le(s) rapport(s) d'audit et/ou d'évaluation,
- tout autre document relatif à la situation financière de l'association : bilans, comptes de résultats et annexe, rapports du trésorier, etc.